



Successsion difficile entre enfants et petits enfants

Par **ratz05**, le **30/11/2010 à 20:21**

Bonjour

Par **mimi493**, le **30/11/2010 à 20:36**

Vous ne pouvez pas. Quoi qu'il arrive vos petits-enfants se partageront la part réservataire de leur père soit un quart de la succession de chaque parent.

Par **mimi493**, le **30/11/2010 à 21:09**

Dans ce cas, vos deux enfants auront les biens et devront rembourser à leurs neveux/nièces, la part de leur frère. ça peut être bien quand on veut préserver une maison, mais ça demande des liquidités.rnrnLes enfants sont réservataires, on ne peut pas les déshériter. Dans votre cas, avec rn3 enfants, chaque enfant reçoit obligatoirement un quart de la succession